



## Saisie sur rémunération

Par **Jere59**, le **17/02/2021** à **09:56**

Bonjour,

je suis divorcé depuis 2013. En 2008, mon ex-femme et moi avons contracté un prêt personnel de restructuration personnel de 25 000 Euros. Suite à la naissance de notre deuxième enfant, ma femme a décidé contre mon avis de cesser de travailler. Nous nous sommes dès lors retrouvé dans l'impossibilité d'honorer nos échéances. Nous avons d'abord bénéficié d'un plan de redressement que nous avons honoré jusqu'à fin 2011 mais notre situation était tellement précaire que ma santé en a été grandement affectée. J'ai déclaré une fibromyalgie qui a mis des années à être diagnostiquée. J'ai donc enchaîné les arrêts maladies et nous nous sommes enfoncés de plus en plus. En 2013 nous avons divorcé et je me suis retrouvé sans domicile durant plusieurs mois car je lui ai tout laissé pour que les enfants soient à l'abri le plus possible.

En 2014, la banque nous a assigné et nous avons été condamné à rembourser sauf que je n'ai pas été informé du jugement. Je n'étais ni comparant ni représenté. Mon ex a d'abord fait appel puis s'est désisté. Elle a ensuite bénéficié d'un effacement de sa dette.

Aujourd'hui je suis donc condamné à tout rembourser seul et vais devoir supporter une saisie sur salaire pour une somme de quasiment 19 000 Euros.

Je reconnais devoir de l'argent à la banque et suis totalement prêt à rembourser cette somme mais il ne me semble pas du tout normal que je sois seul à devoir supporter le poids de cette dette que nous avons contractée à deux et dont elle a profité plus que moi car j'ai dû repartir de zéro alors qu'elle est restée dans notre appartement, a gardé les meubles, etc...

Puis-je agir en justice contre elle pour qu'elle honore sa part de la créance ?

En vous remerciant

Bien cordialement

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **17/02/2021** à **10:12**

bonjour,

si vous n'aviez pas de domicile fixe et que vtre créancier ignorait votre adresse, il était difficile pour votre créancier et le tribunal de vous informer de la procédure.

comme il y a solidarité dans votre contrat de prêt, comme votre ex a obtenu l'effacement de ses dettes, l'organisme de crédit se retourne contre vous.

vous pouvez faire, comme votre ex, déposer un dossier de surendettement.

si vous remboursez toute la dette, vous pourrez vous retourner contre votre ex pour qu'elle vous rembourse la moitié de ce que vous avez remboursé.

l'aide d'un avocat me semble indispensable.

salutations

Par **Jere59**, le **17/02/2021** à **10:16**

Merci beaucoup de votre réponse.

Je tiens à mettre tout ça derrière moi et à rembourser ce que je dois, mais juste ce que je dois et ne pas payer pour elle.

Je vais demander conseil. Si je souhaite me retourner contre mon ex-épouse, quelle type de procédure me conseillez vous ?

Salutations

Par **P.M.**, le **17/02/2021** à **11:40**

Bonjour,

Si votre ex épouse à obtenu l'effacement de la dette concernant ce crédit, je crains que vous ne puissiez pas obtenir gain de cause mais un avocat spécialiste pourra vous orienter...

Vous pourriez éviter la saisie sur rémunérations en^prenant un accord de remboursement avec le créancier lors de la convocation qui la précède ou m^me avant...

Par **Jere59**, le **17/02/2021** à **13:15**

Je vais suivre vos conseils.

Merci beaucoup pour votre aide et votre réactivité

Cordialement